

SYNDICAT NATIONAL DES AUTEURS ET DES COMPOSITEURS

TÉLÉVISION • BANDE DESSINÉE • CINÉMA • DANSE • DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE
LETTRES • MUSIQUES (ACTUELLES/CONTEMPORAINES/À L'IMAGE) • RADIO • SCÉNOGRAPHIE • THÉÂTRE

■ Rapport moral de la présidente Simone Douek

Chers auteurs, chers compositeurs. La soixante-septième assemblée générale du Snac est ouverte.

Notre syndicat a poursuivi ses travaux, dans le va-et-vient entre la vie quotidienne des auteurs, leur situation sociale, leurs conditions matérielles de création, et les réflexions menées sur la philosophie du droit d'auteur, sur sa force ou ses difficultés à vivre dans l'ère du numérique.

Cette année nous avons été confrontés à des questions d'abord mondiales, puis européennes. Dans les jours qui ont suivi l'assemblée générale de l'année dernière, nous nous sommes mobilisés pour la diversité et l'exception culturelles - et ceci n'était pas nouveau - dans le cadre des accords de libre-échange : par un communiqué, nous avons fait entendre notre voix, qui s'est jointe à celle d'autres instances. Nous avons été entendus, puisque ont été retirés du mandat de négociation les services culturels et l'audiovisuel (y compris en ligne).

Mais tout reste sans cesse à faire et les textes de lois et les résolutions internationales ou européennes articulent des problèmes complexes. Nous devons aussi être conscients de ce qui se profile au niveau plus strictement européen.

Ces derniers mois nous avons particulièrement travaillé sur ces questions.

À propos du projet de modification de la directive européenne 2001/29 sur le droit d'auteur, nous avons été auditionnés par Pierre Sirinelli dans le cadre de sa mission. Nous lui avons dit que nous n'étions pas partisans d'une réouverture de la directive, dans la mesure où nous ne sentions pas que cette réouverture des discussions puisse déboucher ni sur un renforcement des droits existants, ni *a fortiori* sur la reconnaissance de nouveaux droits. Nous avons insisté sur ce à quoi nous tenions dans la directive actuelle, à savoir la configuration relativement claire du monopole d'exploitation que constitue le droit d'auteur, et le fait que l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins se fondent sur un niveau de protection élevé. Nous sommes revenus sur la question des exceptions dont le périmètre tend à s'accroître. Nous avons insisté sur le maintien de l'exigence du fameux test en trois étapes à chaque fois qu'on veut créer une nouvelle exception (vérifier qu'il s'agit bien de cas spéciaux, ne



Crédit : Joëlle Cellton

SOMMAIRE

- P 1 • Rapport moral de la présidente, Simone Douek
- P 2 • Ordre du jour AGE et AGO du 23 juin 2014
- P 4 • Assemblée générale extraordinaire : modifications articles 4 et 11 des statuts
 - Extraits du rapport d'activités par le délégué général, Emmanuel de Rengervé
- P 9 • Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq
- P 10 • Rapport de la commission de contrôle par Yusuf Samantar
 - Rapports du commissaire aux comptes, Julien Durand
- P 12 • Membres Conseil syndical et Bureau pour l'exercice 2014

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire

Le lundi 23 juin 2014 à 10h00 s'est tenue la 17^e assemblée générale extraordinaire suivie de la 67^e assemblée générale ordinaire du Snac pour l'exercice 2013.

Ordre du jour :

10h00 : AGE : présentation, discussion et vote des propositions de modifications des articles 4 et 11 des statuts.

10h30 : AGO : rapport moral de la présidente.

10h40 : Rapport d'activités de l'organisation par le délégué général.

11h10 : Discussion et vote du rapport moral et du rapport d'activités.

11h25 : Rapports du trésorier, de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes. Discussion et vote des rapports trésorerie et contrôle (quitus donné par l'AGO).

11h50 : Votes de l'Assemblée générale : homologation des désignations des représentants au Conseil, constitution commission de contrôle pour l'exercice 2014-2015.

pas porter atteinte à l'exploitation normale des œuvres, ne pas porter préjudice aux intérêts des auteurs), et sur le fait qu'aucune exception ne devrait être introduite sans que soit envisagée une réelle rémunération de l'auteur.

Au fond, dans cette dimension européenne, ce sont toujours les mêmes sujets qui reviennent, et que nous abordons à travers diverses instances. La mission Sirinelli a vite été relayée dans nos préoccupations par le fameux questionnaire lancé à la fin de l'année 2013 par la commission européenne, une consultation publique en 80 questions, sur la révision des règles de l'Union européenne en matière de droit d'auteur. Nous avons fait largement écho, dans nos conseils syndicaux, dans le *Bulletin des auteurs*, de cette consultation, du délai étriqué dans lequel il fallait y répondre, de l'incroyable fait de n'avoir à disposition qu'une version anglaise des questions, alors qu'elles abordaient des thèmes juridiques pointus, que leur libellé était ambigu, et qu'à tout le moins elles auraient dû être rédigées dans la langue de chaque pays destinataire. Nous avons aussi fait remarquer que le formulaire semblait avoir été établi pour favoriser l'expression des détracteurs du droit d'auteur. Le Snac, en tant que personne morale, a répondu à ce questionnaire et nous avons été nombreux, en tant que membres de notre syndicat, à nous mettre à cette tâche ardue pour faire entendre nos voix en tant qu'individus. Nous avons signé dans le même temps la pétition des créateurs européens initiée par la Sacem.

Nous avons lancé un autre chantier : celui de répondre, non pas de manière défensive, mais avec des arguments positifs, à des vagues d'opinion publique et à des écrits qui déclarent le droit d'auteur « obsolète », qui veulent, le terme revient à nouveau, le réformer, sous prétexte que son existence barre définitivement l'accès à la culture. Le numérique pose de nouvelles questions à la propriété intellectuelle ; ce que nous avons toujours dit, et que nous ne devons jamais arrêter d'affirmer, c'est que le droit d'auteur fait partie des droits de l'homme, qu'en deux siècles d'existence il a su s'adapter à bien des évolutions techniques, et qu'il est garant de la liberté d'expression et de l'indépendance du créateur : en somme il est résolument moderne.

Il y a des confusions à dénoncer : par exemple l'amalgame - trop souvent fait et repris - des auteurs et de leurs cessionnaires de droits.

Et puis, il nous faut remettre sur leurs pieds des concepts que les détracteurs du droit d'auteur font marcher sur la tête : demander que les auteurs fassent enregistrer leurs œuvres régulièrement c'est nier l'originalité et l'individualité d'une œuvre. Accréditer l'idée d'un domaine public immédiat c'est renoncer (encore une fois) au concept d'œuvre originale. Confondre la durée de cession d'une œuvre avec la durée de sa protection est une erreur de plus : car exiger la réduction de la durée de protection des droits n'est pas la garantie d'une meilleure exploitation ni d'une meilleure

diffusion d'une œuvre. Revendiquer la gratuité des mises à disposition de contenu, c'est méconnaître le métier d'auteur, et la contrepartie qui en découle, à savoir sa rémunération... si l'on veut continuer à faire vivre la culture : il faut toujours rappeler que la première chose souhaitée par les auteurs, c'est justement la circulation de leur œuvres.

Ce qui est inquiétant, c'est l'écho donné à ces réflexions *négligées* de prétendue « réforme » du droit d'auteur, dans les différents dossiers auxquels s'attaque le gouvernement, matière pour nous à nous battre encore et toujours : une mission sur les œuvres transformatives (mission confiée à Valérie-Laure Benabou) que d'aucuns voudraient appuyer sur l'extension du droit de citation, des études pour remettre en question la durée de protection des œuvres, des chantiers sur l'élargissement du périmètre des exceptions ; ou encore, une proposition de loi au parlement pour un domaine public obligatoire (à laquelle nous avons fort heureusement échappé pour l'instant), où l'auteur pouvait renoncer, de façon irrévocable, à l'exercice de ses droits, moraux et patrimoniaux. Il y avait même une réécriture de l'article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle : « Les créations appartiennent en principe au domaine public, sauf lorsqu'elles constituent des œuvres de l'esprit... » (à méditer...).

Mais il y a quand même eu des nouvelles agréables cette année. Comme celle de voir flotter en haut des marches de l'Opéra la banderole du Snac, pérennisée par une photo imprimée en bonne place dans le *Bulletin des auteurs*, et dans *Libération*. Le Snac a participé le 12 mars dernier à la marche pour la culture, pour défendre la liberté d'expression et le droit d'auteur, et alerter les pouvoirs publics sur la détérioration de l'exercice de nos professions.

Ce qui me mène à vous parler des invités que nous avons accueillis au Snac, à l'occasion de diverses réunions du conseil syndical.

Nous avons reçu le nouveau secrétaire général de la Fédération du spectacle - fédération à laquelle notre syndicat est affilié -, Denis Gravouil, qui est venu avec la trésorière Sylvie Heyart, pour faire un tour d'horizon avec nous sur les intérêts communs

que nous défendons.

Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, est venu nous présenter les résultats de cette enquête commanditée par sa société de gestion à un cabinet privé pour mettre au jour l'impact important de la création sur l'industrie culturelle ; nous étions, de notre part, particulièrement sensibles au rôle des auteurs dans la vie de l'économie. L'auteur, le plus faible maillon de la chaîne économique, non content de créer des œuvres immatérielles, est aussi créateur d'emplois, et de recettes.

Dans l'attention que nous avons en permanence pour le quotidien des auteurs, pour leurs conditions de travail, il nous a semblé très intéressant de recevoir deux représentants d'un centre de médiation (le CMC), pour présenter les avantages d'une médiation avant d'en arriver aux actions en justice qui sont toujours prédatrices d'énergies et d'argent.

Bien sûr, il y a aussi tout l'ensemble des travaux minutieux qui sont menés : réunions avec diverses institutions, défense du statut social des auteurs, dont Emmanuel de Rengervé va vous parler dans un instant.

Mais avant de lui laisser la parole je souhaite aborder le dossier des intermittents du spectacle : il me semble qu'au Snac nous sommes concernés par ce conflit.

Je me permets juste de rappeler que c'est grâce aux intermittents du spectacle - je parlais à l'instant du rôle que jouent les auteurs dans le bassin d'emplois - que les œuvres des auteurs sont diffusées, jouées, interprétées, mises en valeur. Je me permets aussi de rappeler que beaucoup d'entre nous sont auteurs, mais également intermittents ; que la situation précaire de l'intermittent se rajoute à celle non moins précaire de l'auteur. Les auteurs de documentaires radio, les chorégraphes, les cinéastes, les metteurs en scène sont des « intermittents ».

Si vous le souhaitez nous pouvons publier un communiqué pour nous associer à la demande d'ajournement de l'agrément de l'accord signé le 22 mars, ou bien pour exprimer notre préoccupation. Nous pouvons en débattre maintenant.

Motion adoptée par l'AG après discussion (1 abstention, 1 voix contre) :

« Après lecture du rapport Kert et Gille « Une nouvelle donne pour l'intermittence » publié le 19 juin 2014, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs s'associe aux craintes émises par les intermittents du spectacle de voir s'accroître leur précarité par la révision des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage qui fonde leur rémunération.

Le Snac remarque de surcroît que cette révision est loin de résoudre le problème du financement de l'assurance chômage ou du régime des intermittents.

Le Snac, dans son souci de défendre la culture, la création et la diffusion des œuvres s'associe à la demande d'ajournement de la signature de l'agrément de l'accord du 22 mars par le gouvernement, tant que ne seront pas renégociées les conditions et les modifications de cette loi avec toutes les organisations concernées ».

L'AG décide que ce texte fera l'objet d'un communiqué de presse et d'une lettre adressée au ministre du travail.

Je tiens à remercier ici, comme chaque année, la toute petite et en même temps si grande équipe du Snac. Sylvie Saracino et Ariane d'Amat sans qui beaucoup de choses ne se feraient pas.

Notre délégué général Emmanuel de Rengervé qui nous gâte de sa compétence pointue, pleine d'allant et indispensable pour

nous. Xavier Bazot, en mission pour deux ans au Japon, qui a jusqu'à son départ assuré l'existence de notre bulletin et qui est prêt à continuer à l'élaborer, même de loin.

Et je vous remercie toutes et tous pour le temps que vous donnez à votre syndicat, merci d'être là.

Assemblée générale extraordinaire :

Modifications des statuts du Snac adoptées à l'unanimité moins 2 abstentions

A l'article 4 des statuts, début de l'article sans changement, puis les modifications suivantes ont été adoptées :

« **II. groupement Musiques contemporaines** : compositeurs de musiques instrumentales, vocales et informatiques.

III. groupement Musiques à l'image : compositeurs et arrangeurs.

IV. groupement Musiques actuelles (chanson, variétés, jazz) : auteurs et/ou compositeurs et/ou arrangeurs. »

Le reste de l'article sans changement, sauf décalage de la numérotation pour les autres groupements.

A l'article 11 des statuts, début de l'article sans changement, puis les modifications suivantes ont été adoptées :

« **II. groupement Musiques contemporaines** : compositeurs de musiques instrumentales, vocales et informatiques : 10 membres

III. groupement Musiques à l'image : compositeurs et arrangeurs : 4 membres.

IV. groupement Musiques actuelles (chanson, variétés, jazz) : auteurs et/ou compositeurs et/ou arrangeurs : 10 membres »

Le reste de l'article sans changement, sauf décalage de la numérotation pour les autres groupements.

Extraits du rapport d'activités de l'organisation par le délégué général, Emmanuel de Rengervé

Lors de l'assemblée générale, le rapport d'activités écrit, préparé par le délégué général a fait l'objet d'une présentation orale résumée.

En raison de la place disponible dans le présent Bulletin, seuls des extraits du rapport d'activités et parfois l'énumération des thèmes



abordés dans celui-ci sont publiés. Une version plus complète des documents de l'AG du 23 juin sera disponible sur le site du Snac www.snac.fr.

Bonjour Mesdames et Messieurs,

L'objectif de ce rapport est de vous présenter, en moins de 30 mn, les activités menées par

le Snac, ses responsables ou représentants et ses salariés, au nom de la défense des intérêts collectifs des auteurs ou encore pour la défense et au soutien de tel ou tel auteur dont le droit serait lésé.

Dans ce temps, il n'est possible d'aborder (sans rentrer dans le détail) que les points essentiels de l'exercice syndical qui s'achève. Le numéro de juillet du *Bulletin des auteurs* sera consacré au compte rendu de cette AG.

1. Le syndicat : votre organisation en quelques chiffres

Un budget encore en baisse cette année (moins de 270.000 euros de recettes en 2013), le trésorier et le commissaire aux comptes du Snac vous donneront la situation comptable détaillée.

Les documents financiers de l'année vous ont été remis à l'entrée de la salle.

Un budget majoritairement constitué (76,50 %) par les cotisations des membres ou le produit des recettes reçues des auteurs (adhérents ou pas). Les 23,50 % restants sont des participations, des soutiens ou des subventions versées par des organismes tiers (ministère de la Culture ou sociétés d'auteurs).

Au vu de la situation financière déficitaire de votre syndicat et si celle-ci persiste, la question se posera à moyen terme de l'avenir du Snac qui ne saura s'envisager qu'avec la réorganisation nécessaire.

Le Snac comptait 4 salariés permanents : 2 à temps plein et 2 à temps, plus ou moins, partiel. Avec ce personnel peu nombreux,

votre organisation parvient cependant à assurer une bonne disponibilité pour les auteurs et les compositeurs, adhérents ou non.

A fin avril, le nombre total des inscrits dans les différents groupements du Snac était de 1.475 (un adhérent du Snac peut être inscrit dans plusieurs groupements s'il a des activités créatrices dans plusieurs secteurs) se répartissant de la façon suivante :

Par groupements : Variétés : 19,80 % • Musique : 11,00 % • Lettres : 14,10 % • Bande dessinée : 21,70 % • Doublage/Sous-titrage : 10,40 % • Audiovisuel (cinéma, télévision, multimédia, radio) : 13,50 % • Théâtre, Scénographes, Danse : 9,50 %

Par secteurs, cela représente : 30,80 % musiques • 35,80 % livres • 23,90 % audiovisuel, (y compris adaptation doublage / sous-titrage) • 9,50 %, théâtre et danse.

En 2013 le Snac comptait parmi ses adhérents 69,50 % d'hommes et 30,50 % de femmes (+ 1 % par rapport à 2012).

En 2013, le Snac comptait aussi comme adhérentes 3 personnes morales, 3 associations ayant pour objet de réunir les auteurs de différents secteurs : la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (plus de 1.300 adhérents), l'Union des scénographes (une cinquantaine d'adhérents), l'Union des compositeurs de musiques de films (une centaine d'adhérents).

2. La nature des activités menées par le Snac :

- **Sur le plan collectif** (voir développements de cette partie sur le site)

- **Sur le plan individuel** (voir développements de cette partie sur le site)

- **Les activités diverses du syndicat en 2013** (voir développements de cette partie sur le site)

- **La protection des œuvres des auteurs** (voir développements de cette partie sur le site)

3. Actions du Snac pour la collectivité

Les plus gros dossiers de l'année, en importance pour les auteurs ou en importance pour la vie de certaines catégories d'entre eux et pour le syndicat en terme de temps consacré



et d'énergie déployée :

- Rapport de la Mission Lescure : réaction du syndicat aux 80 propositions (voir courrier complet sur le site du Snac).
- Rapport Lauret et Raymond sur la réforme du régime de Sécurité sociale des artistes auteurs (voir dossier sur le site du Snac). Les ministères de tutelle n'ont toujours pas fait connaître leurs arbitrages sur les propositions qui devraient être incluses dans un projet de loi présentée début 2015.
- Réforme du régime de retraite complémentaire des artistes auteurs (RAAP) : cotisation calculée sur la base de 8 % des revenus en droits d'auteur et non plus cotisations librement choisies par les auteurs en fonction de classes permettant d'acquérir un nombre forfaitaire de points retraite. Lettre ouverte des auteurs de BD à la ministre de la Culture signée par la grande majorité des auteurs de BD (environ 1.200 signataires). Rendez-vous avec le président du RAAP (Frédéric Buxin), rendez-vous avec des représentants des ministères de la Culture et des Affaires sociales et de la Santé. C'est tout le secteur du livre qui s'interroge sur la réforme. La question se pose même pour tous les secteurs de la création concernés par les régimes gérés par l'IRCEC (le RAAP, le RACD et le RACL).
- Consultation européenne sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins (voir dossier sur le site du Snac).
- Groupe de travail et de rédaction autour du livret « Il faut réformer le droit d'auteur » pour élaborer les éléments de langage et de réponses à diverses attaques contre le droit d'auteur.
- Participation aux auditions organisées par la Mission chargée d'envisager un statut particulier pour les œuvres transformatives (mission

conduite par Valérie-Laure Bénabou).

- Le contrat d'édition dans le Code de la propriété intellectuelle (CPI).
- Formation professionnelle des artistes auteurs : participation à la mise en place du fonds de formation. Plus de 1.600 bénéficiaires de formations pour plus de 100.000 heures, chiffres qui démontrent qu'il y avait un vrai besoin pour les auteurs.

4. Quelques unes des actions menées par ou pour les différents secteurs

Il n'a été retenu que les différents thèmes abordés. Le texte dans sa totalité sera disponible sur le site du Snac ou par envoi postal à la demande.

Variétés

- Contrat d'édition dans le secteur musical, actions communes Snac – Unac – UCMF et maintenant également avec MMF (le syndicat des managers de France), la Gam (Gilde des artistes de la musique) et le Snam (Syndicat national des artistes musiciens).
- Réunion avec Catherine Ruggeri, médiatrice envisagée par le ministère pendant un temps... On nous a laissé espérer que le ministère de la Culture lui confierait une mission sur le contrat d'édition musicale. Pendant l'année nous avons eu diverses réunions avec Jean-Philippe Mochon, directeur des services juridiques du ministère de la Culture, Anne Le Morvan, chef du bureau du droit d'auteur, Haude Hellio, conseillère musique de la ministre...
- Le Centre National de la Musique a été enterré mais peut-être se réincarnera-t-il dans un CNV (Centre national des variétés) rénové ?
- Communiqué Snac – Unac « Le CSA

poignarde la chanson française ». Réaction à la remise en cause des règles de quotas de chansons françaises à la radio.

- ECSA : Jean-Marie Moreau et Wally Badarou représentent le Snac et l'Unac au sein du réseau européen de la musique qui est devenu un interlocuteur privilégié des instances européennes.
- Dossiers juridiques : le Snac continue à conseiller et à assister les auteurs et compositeurs qui l'interrogent ou lui demandent son soutien dans les problèmes juridiques qu'ils rencontrent (négociations et application de contrats), y compris sur les questions fiscales ou de sécurité sociale.
- Représentations collectives du secteur musical : commission professionnelle des auteurs et des compositeurs : Agessa, FCM, CNV, TPLM, Victoires de la Musique.

Bande dessinée

Le groupement des auteurs de bande dessinée avait plus de 300 membres (dessinateurs, scénaristes et coloristes) mais ses effectifs vont certainement évoluer du fait des adhésions qui viennent d'être enregistrées autour des actions concernant le RAAP.

Le groupement BD s'organise en cooptant dans un comité de pilotage une vingtaine de professionnels qui acceptent de suivre différents sujets en fonction de leurs goûts ou de leurs compétences.

- Participation active à la finalisation dans la loi de l'accord signé entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition.
- Rencontre avec la commission bande dessinée du SNE.
- Implication dans la conférence de presse « Les auteurs bientôt tous à poil » organisée par le CPE lors du Salon du livre de Paris en mars.
- Diverses actions lors du Festival d'Angoulême dont le tract « Imaginez-vous le festival d'Angoulême sans auteurs ? ».
- L'action la plus récente est le dossier de la réforme du RAAP et l'initiative prise de coordonner une lettre ouverte des auteurs de BD à

Madame la ministre de la Culture : « Le temps est-il venu de nous dire adieu ? », signée par presque 1.200 professionnels, la très grande majorité des auteurs de BD.

- Information des auteurs sur les procédures de redressement judiciaire concernant certaines maisons d'édition.
- Contentieux : des résultats parfois bons, mais plus souvent mitigés, voire négatifs dans certaines procédures, ce qui nous amènera à davantage de circonspection dans les dossiers retenus. Nous avons dû en particulier enregistrer une décision négative du TGI de Paris dans une affaire que nous suivions, Sato c/ Editions Joker, pour des raisons simplement procédurales et de compétences juridictionnelles entre la Belgique et la France.

Doublage / Sous-titrage

• Interventions dans les facs (Nice, Lille, Strasbourg) : il s'agit d'aborder différents points concernant le statut social et fiscal des auteurs, ainsi que les questions concernant le droit d'auteur, les rémunérations dans le secteur du doublage/sous-titrage et toutes les questions qui permettent aux étudiants qui se forment d'avoir les informations nécessaires pour entrer dans la profession d'auteurs de doublage et/ou de sous-titrage et de mieux comprendre leur futur environnement professionnel.

- Rencontre avec la direction de la Sacem sur différents sujets concernant la gestion du répertoire des auteurs de doublage et de sous-titrage.
- Lettre aux télédiffuseurs pour améliorer les programmes remis en ce qui concerne les informations touchant aux programmes diffusés en versions multilingues (avec Ataa, Upad et soutien Sacem).
- Lettre au Monde diplomatique sur le « fan-subbing ».
- Lettre à la Scam pour la gestion du répertoire des traducteurs étrangers.
- Lettre à la nouvelle présidente du CNC, Frédérique Bredin sur la discussion tarifaire prévue dans la charte des bons usages dans le domaine du doublage et du sous-titrage

signée en janvier 2011.

Lettres

- Participation active aux activités du CPE (Conseil permanent des écrivains) : conférence de presse Salon du livre de Paris : « Les auteurs bientôt tous à poil », négociations de la rédaction du projet d'ordonnance pour transposer l'accord CPE /SNE, élaboration d'un contrat d'édition type par les organisations d'auteurs.
 - Différentes interventions du Snac dans des salons ou conférences sur le livre numérique et sur le contrat d'édition.
 - Réunion de travail sur la réforme des aides du CNL.
 - Actions juridiques : le Snac aide et soutient un certain nombre d'écrivains dans leurs démarches auprès des éditeurs pour l'application des contrats, la reddition de comptes, le respect de leur droit moral. Le secteur du livre de manière générale est parmi les plus demandeurs en matière de consultations juridiques.
 - Pour la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (membre du Snac) : les consultations juridiques pour leurs adhérents et les rendez-vous chez certains éditeurs représentent en moyenne de 18 à 25 heures par mois.
 - Contentieux : cette année n'a pas été une bonne année pour le droit d'auteur dans les procédures que nous avons suivies, en particulier avec le résultat du dossier contre les éditions Larousse. Il y avait, selon nous, une qualification abusive d'œuvre collective invoquée par l'éditeur pour verser des rémunérations uniquement forfaitaires. Les conseillers de la Cour d'Appel de Paris ont malheureusement décidé une interprétation large de la notion d'œuvres collectives pour les ouvrages documentaires jeunesse et de la notion de prescription de publication sans contrat.
- En cours de procédure : dossier Marc Voline c/ éditions Glénat.
- Il s'agit d'un dossier dans lequel, principalement, le traducteur de bande dessinée a contesté des atteintes à l'intégrité de ses traductions et par ailleurs la remise en cause de son droit à rémunération proportionnelle à l'exploitation de son œuvre.

Audiovisuel (Cinéma, Télévision, Multimédia, Radio)

- Audiovisuel : Dominique Dattola a accepté de jouer le rôle de responsable du groupement audiovisuel pour mener certaines initiatives et redynamiser les activités du groupement : contact avec l'association Séquences7, contact avec une association de producteurs pour envisager l'élaboration d'une fiche généalogique pour les projets cinématographiques.
- Bloc : Dominique Dattola et moi participons aux diverses réunions et aux actions menées par le Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc). C'est ainsi, entre autres, que le Snac participe aux diverses négociations qui interviennent entre la filière cinéma et les télédiffuseurs.
- Commission de professionnalité des auteurs de l'audiovisuel à l'Agessa, entre autres : (discussions du statut du sous-titrage pour sourds et malentendants qui, selon nous et différentes organisations d'auteurs, ne constitue pas un travail de création justifiant le bénéfice du régime de sécurité sociale des artistes auteurs).
- Procédure en cours : appel Guillosson - Snac / SCP Brouard-Daudé liquidateur judiciaire.
- Radio : participation à la rédaction d'une brochure sur les documentaristes radio avec l'Addor. Décision de principe pour le financement par le Snac de l'édition de la brochure.
- Audiodescription : lettre aux sociétés de gestion de droits, rendez-vous avec la SACD, projet de courrier pour le CSA, discussions sur l'élaboration d'un contrat type.

Musique

- Discussions sur le périmètre du groupement Musiques, nouvelle appellation pour ce groupement, création d'un groupement Musiques à l'image.
- Interventions du Snac dans certaines écoles ou formations pour les compositeurs.
- Peu de demandes d'actions à titre collectif faites par les compositeurs membres du groupement Musique (environ 110 adhérents).
- Le Snac continue de représenter les

compositeurs entre autres au sein de la Seam (société chargée de gérer le droit de reprographie dans le domaine musical).

- UCMF : réflexion sur les appels d'offre de musique dans l'animation. Création d'un groupe de travail Musiques à l'image.

Théâtre - Danse - Scénographie

- Scénographie : la baisse se poursuit concernant les adhérents au Snac dans cette activité. Nous nous réjouissons cependant que l'Union des scénographes soit adhérente du Snac. Elle représente une cinquantaine de professionnels.

Dossier Isabelle Neveux – Snac c/ TNS. Nous soutenons et intervenons aux côtés d'Isabelle Neveux dans un dossier contre le Théâtre national de Strasbourg. Il s'agissait de la défense et de la reconnaissance de la quali-

té d'auteur des scénographes. La décision rendue par le TGI de Nancy était très bonne. Un appel a été interjeté par le TNS. Une transaction a finalement été signée mettant fin à cette affaire.

- Théâtre : nous avons continué à assumer la représentation collective des auteurs dans divers lieux : commissions de licence d'entrepreneurs de spectacles, commissions de désaffectation des salles de spectacles, l'Association pour le soutien aux théâtres privés.

- Danse : le groupement ou ses adhérents ne réclame pas au Snac de mener des activités à titre collectif. Les demandes individuelles sont rares au regard de l'ensemble des demandes faites auprès du Snac.

La question se pose de manière générale des activités du Snac concernant les auteurs du secteur spectacles vivants.

La présidente Simone Douek donne la parole à la salle pour ceux souhaitant réagir ou poser des questions sur le rapport moral ou le rapport d'activités.

Interviennent dans le cadre de cet échange, entre autres : Jacques Coulardeau, Jean-Claude Petit, Bessora Nan Nguema, Ronan Le Breton, Marcel Freydefont, Patrick Sigwalt, José Valverde, Antoine Cupial, Hélène Pince, Christian Clozier, Jean-Max Rivière, Cécile Daniker.

Plus personne ne souhaitant intervenir, l'assemblée générale ordinaire vote à l'unanimité moins une abstention le rapport moral de la présidente et le rapport d'activités de l'organisation par le délégué général.

Rapport du trésorier, Serge-Dominique Lecoq

Bonjour Mesdames et Messieurs,
Vous avez reçu à l'entrée de cette salle ou vous pouvez recevoir maintenant un exemplaire des documents comptables établis. Le détail du compte de résultats, en particulier, ainsi que le rapport qui vous sera fait par le commissaire aux comptes vous donnera une vue complète de la situation comptable exacte de votre organisation pour l'année passée.

Je me contenterai donc de vous indiquer le résultat de l'année 2013 et les sommes inscrites pour les postes en recettes et dépenses les plus importants et de vous apporter quelques précisions ou commentaires.

L'année 2013 fut encore une année difficile

avec, d'une part, une baisse de nos recettes de 7,65 % pour un total de 266.439,50 euros et, d'autre part, une diminution de nos dépenses de 1,40 % pour un total de 311.512,22 euros.

Le résultat d'exploitation présente un déficit au 31 décembre 2013 de 45.072,72 euros mais si l'on tient compte des intérêts sur les réserves et la trésorerie disponibles placés en 2013, soit 6.902,80 euros, nous arrivons à un résultat courant avant impôt au 31 décembre 2013 de 38.169,92 euros.

Ce déficit 2013 n'est évidemment pas anodin. Le déficit a pu être financé par un prélèvement sur la réserve à votre disposition au 31 décembre 2012. Vous trouverez le *quantum*

des liquidités disponibles au 31.12.2013, dans la page « détail du bilan actif ».

Les réserves du Snac restent à un niveau suffisant pour envisager d'assumer toutes les charges de votre organisation, du moins à moyen terme, c'est-à-dire pour les 3 ou 4 années qui viennent.

Votre conseil syndical a réfléchi aux décisions qui devront être envisagées pour revenir à un équilibre et ce, dès que possible, afin d'éviter que ce déficit ne remette en cause l'existence même de votre organisation.

RECETTES

- cotisations fixes et redevances proportionnelles : 107.506,54 € (+ 2,8 %)
- frais de dossiers dépôts : 84.959,00 € (- 12,08 %)
- subventions, participations financières, dons et remboursements divers : 65.204,29 €
 - Sacem 2013 : 39.636,75 €
 - Sacem 2013 pour Ecsa : 20.000 €
 - Ministère de la Culture : 3.000 €
 - Remboursements divers : 2.567,54 €
- remboursements frais juridiques, contributions juridiques, ventes Bulletin : 8.769,67 €

Rapport de la commission de contrôle par Yusuf Samantar

La Commission de Contrôle nommée le 17 juin 2013 lors de notre précédente Assemblée Générale était composée de : Jacqueline Cohen, Antoine Cupial, Laurent Mantel, Jeanine Rayssac, et moi-même.

Aux termes des statuts du Snac, cette commission doit :

- d'une part, veiller à la régularité statutaire de la tenue et des délibérations du Conseil Syndical,
- d'autre part, s'assurer de l'exactitude des comptes du Syndicat.

Pour ce qui est de la première mission, nous pouvons attester de la régularité des délibérations du Conseil au cours de l'exer-

Commissaire aux comptes : Julien Durand procède à la lecture de son rapport sur les comptes annuels et à la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exer-

DÉPENSES

- salaires et traitements : 133.644,57 €
- charges sociales : 58.782,31 €
- impôts, taxes et versements assimilés : 11.901,15 €
- charges diverses internes et externes : 107.184,19 € (-7,94 %)

Le Conseil Syndical, après en avoir discuté, n'a pas estimé possible d'envisager une modification du montant de la cotisation fixe. Si votre assemblée générale en convient, la cotisation fixe annuelle restera donc au montant de 85 €, les modalités de calcul de la redevance proportionnelle restant inchangées.

Je vous demande d'approuver les comptes qui vous ont été préparés par la Fiduciaire de l'Ouest, comptes qui ont été validés par le commissaire aux comptes. Je vous demande de donner quitus à votre trésorier, à votre trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion pendant l'année 2013.

Avant de procéder au vote et à l'approbation de ce rapport de trésorier, je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions ou apporter toutes précisions utiles.

cice qui s'achève et pendant lequel nos règles statutaires ont été suivies.

Par ailleurs, nous avons eu la possibilité d'examiner les documents financiers et pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de notre tâche de contrôle de l'exactitude des comptes. La Commission est donc en mesure de certifier l'exactitude du compte d'exploitation 2013 que le trésorier vient de vous présenter.

Nous concluons, Chers Confrères, en vous demandant d'approuver nos comptes et de donner quitus à notre trésorier, Serge Lecoq, à notre trésorier adjoint, Jacques Coulardeau et aux membres de la Commission de Contrôle.

cice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat national des auteurs et des composi-

teurs (SNAC), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont été arrêtés selon les principes et conventions générales indiqués dans le paragraphe « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe.
- nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé du choix des hypothèses retenues et leur correcte application pour l'établissement des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 16 juin 2014

Europe Consultants

Le commissaire aux comptes Julien Durand a également donné lecture de son rapport spécial sur les conventions réglementées (voir version complète sur site).

Après avoir entendu les rapports et interventions du commissaire aux comptes, après présentation des comptes par le trésorier, après intervention d'un représentant de la commission de contrôle, l'AG vote à l'unanimité moins une abstention le rapport du trésorier ainsi que le rapport de la commission de contrôle. Elle approuve et donne quitus au trésorier, au trésorier adjoint et au conseil syndical pour leur gestion de l'année 2013.

Sont désignés au conseil syndical 2014-2015 :

AUDIOVISUEL : cinéma, télévision, multimédia, radio :

Auteurs de l'écrit : Jean-Marie Backé, Vanessa Bertran, Jean-Claude Carrière

Auteurs de l'image : Dominique Dattola, Youri

Radio : Simone Douek, Jean Guénot

MUSIQUES CONTEMPORAINES : compositeurs de musiques instrumentales, vocales et informatiques :

Yves de Bujadoux, Christian Clozier, Christian Dachez, Suzanne Giraud, Thierry Machuel, Patrice Mestral, Henri Nafilyan, Frédéric-André Rossille, Bernard Thomas, Daniel Tosi

Président d'honneur : Antoine Duhamel

MUSIQUES À L'IMAGE : compositeurs et arrangeurs :

Pierre-André Athané, Christophe Héral, Patrick Sigwalt, Yan Volsy

MUSIQUES ACTUELLES : chanson, variétés, jazz :

auteurs et/ou compositeurs et/ou arrangeurs :

Marco Attali, Wally Badarou, Jean-Pierre Bourtayre, Raymond Jeannot, Serge-Dominique Lecoq, Dominique Pankratoff, Jean-Claude Petit,

Maryse Philippe, Jean-Max Rivière, Manou Roblin
Présidents d'honneur : Claude Lemesle, Jean-Marie Moreau

THÉÂTRE – SCÉNOGRAPHIE - DANSE :

Auteurs dramatiques : Michel Bellier, Roland Ménard, Marie-Christine Navarro, José Valverde

Danse : Cécile Däniker, Ana Yépès

Scénographes : Marcel Freydefont, Christine Marest

DOUBLAGE/SOUS-TITRAGE :

Sabine de Andria, Pierre Calamel, Laure-Hélène Cesari, Caroline Hartman, Odile Manforti, Caroline Mégret, Sylvestre Meininger, Blandine Ménard, Joël Savdié, Patrick Siniavine

LETTRES :

Xavier Bazot, Jacques Coulardeau, Paul Desalmand, Bessora Nan Nguema, Jean-Louis Sarthou

Président d'honneur : Maurice Cury

BANDE DESSINÉE :

Marc-Antoine Boidin, Gérard Guéro, Ronan Le Breton, Vincent Mallié, Jean-Philippe Peyraud

Commission de contrôle 2014-2015 :

Antoine Cupial - Mathieu Gabella - Laurent Mantel - Jeannine Rayssac - Yusuf Samantar

Le Bureau du Snac pour 2014-2015 a été élu lors du conseil syndical du 23 juin 2014 qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.



PRÉSIDENTE

Simone DOUEK

TRÉSORIER

Serge-Dominique LECOQ

TRÉSORIER ADJOINT

Jacques COULARDEAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Maurice CURY
Antoine DUHAMEL
Claude LEMESLE
Jean-Marie MOREAU

VICES-PRÉSIDENTS AUTEURS

Odile MANFORTI
Jean-Philippe PEYRAUD
Patrick SINIAVINE
Dominique DATTOLA

VICES-PRÉSIDENTS COMPOSITEURS

Wally BADAROU
Jean-Pierre BOURTAYRE
Christian CLOZIER
Jean-Claude PETIT

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNAC N°118 - JUILLET 2014 - 2.00 €

SNAC - 80 rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél : 01 48 74 96 30

Courriel : snac.fr@wanadoo.fr - Site : www.snac.fr